

**Arrêté conjoint du ministre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et du ministre de l'intérieur n° 3213-13 du 10 moharrem 1435 (14 novembre 2013) portant création de guichet unique des autorisations d'urbanisme au niveau des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants, ainsi qu'au niveau des arrondissements.**

LE MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu la loi n° 78-00 portant charte communale, promulguée par le dahir n° 1-02-297 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002), telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment son article 139 ;

Vu la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme, promulguée par le dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) ;

Vu la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupe d'habitations et morcellements, promulguée par le dahir n° 1-92-7 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) ;

Vu le dahir n° 1-60-063 du 30 hija 1379 (25 juin 1960) relatif au développement des agglomérations rurales ;

Vu le décret n° 2-92-832 du 27 rabii II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2-92-833 du 25 rabii II 1414 (12 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ;

Vu le décret n° 2-13-424 du 13 rejeb 1434 (24 mai 2013) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et de toutes autres pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour leur application, notamment son article 11,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Est institué un guichet unique des autorisations d'urbanisme auprès des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants prévues à l'annexe 1, ainsi qu'au niveau des arrondissements prévus à l'annexe 2 du présent arrêté conjoint.

ART. 2. – Le présent arrêté conjoint est publié au *Bulletin officiel*.

*Rabat, le 10 moharrem 1435 (14 novembre 2013).*

*Le ministre de l'urbanisme  
et de l'aménagement  
du territoire,*

MOHAND LAENSER.

*Le ministre de l'intérieur,*

MOHAMED HASSAD.

\*

\* \*

## Annexe 1 - Liste des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants

Région	Préfecture ou Province	Commune
Wilaya de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Préfecture de Rabat	Rabat
	Préfecture de Salé	Salé
	Préfecture de Skhirate-Témara	Témara
	Province de Khémisset	Khémisset Tiflet
Wilaya de la région du Grand Casablanca	Préfecture de Casablanca	Casablanca
	Préfecture de Mohammadia	Mohammadia
	Province de Médiouna	Lahraouyine
	Province de Nouaceur	Bouskoura Dar Bouazza
Wilaya de la région du Souss-Massa- Drâa	Préfecture d'Agadir-Ida-Ou-Tanane	Agadir
	Préfecture d'Inezgane-Aït Melloui	Aït Melloui
		Dcheira El Jihadia
		Inezgane
	Province de Taroudant	Taroudant Oulad Teima
	Province d'Ouarzazate	Ouarzazate
Province de Tiznit	Tiznit	
Wilaya de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate	Province d'Al Hoceima	Al Hoceima
	Province de Guercif	Guercif
	Province de Taza	Taza
Wilaya de la région de Tadla-Azilal	Province de Béni Mellal	Béni Mellal
	Province de Fquih Ben Salah	Fquih Ben Salah
		Souk Sebt Oulad Nemma
Wilaya de la région de Fès-Boulemane	Préfecture de Fès	Fès
	Province de Sefrou	Sefrou
Wilaya de la région de Guelmim-Es Semara	Province de Guelmim	Guelmim
	Province de Tan-Tan	Tan-Tan
Wilaya de la région Gharb-Chrarda-Béni Hssen	Province de Kénitra	Kénitra Ben Mansour
	Province de Sidi Slimane	Sidi Slimane
	Province de Sidi Kacem	Sidi Kacem
Wilaya de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Province de Laâyoune	Laâyoune
Wilaya de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz	Province de Rehamna	Ben Guerir
	Province d'El Kelâa des Sraghna	El Kelâa des Sraghna
	Province d'Essaouira	Essaouira
	Préfecture de Marrakech	Marrakech
Wilaya de la région de Meknès-Tafialet	Préfecture de Meknès	Meknès
	Province d'Errachidia	Errachidia
	Province de Khénifra	Khénifra
Wilaya de la région d'Oued Ed-Dahab-Lagouira	Province d'Oued Ed-Dahab	Dakhla
Wilaya de la région de l'Oriental	Préfecture d'Dujda-Angad	Oujda
	Province de Nador	Nador
	Province de Berkane	Berkane
	Province de Taourirt	Taourirt
Wilaya de la région de Doukkaïa-Abda	Province d'El Jadida	El Jadida
	Province de Safi	Safi
	Province de Youssoufia	Youssoufia

Wilaya de la région de Chaoula-Ouadigha	Province de Khouribga	Khouribga Oued Zem
	Province de Berrechid	Berrechid
	Province de Settat	Settat
Wilaya de la région de Tanger-Tétouan	Préfecture de Tanger-Assilah	Tanger
	Province de Larache	Larache Ksar El Kebir
		Province de Ouezzane
	Préfecture de M'diq-Fnideq	Fnideq
	Province de Tétouan	Tétouan

\* \* \*

## Annexe 2 - Liste des arrondissements

Région	Préfecture ou province	Arrondissement
Wilaya de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Préfecture de Rabat	Yakoub El Mansour
		Hassan
		Youssoufia
		Agdal Riyad
		Souissi
	Préfecture de Salé	Tabriquet
		Bab Lamrissa
		Bettana
Wilaya de la région du Grand Casablanca	Préfecture des arrondissements Casa- Anfa	Anfa
		Maârif
		Sidi Belyout
	Préfecture des arrondissements Al Fida – Mers-Sultan	Al Fida
		Mers Sultan
	Préfecture des arrondissements Ain Sebaâ - Hay Mohammadi	Hay Mohammadi
		Asoukhour Assawda
	Préfecture de l'arrondissement Hay Hassani	Ain Sebaâ
		Hay Hassani
	Préfecture de l'arrondissement Ain Chok	Ain Chok
Préfecture des arrondissements Sidi Bernoussi		Sidi Bernoussi
	Sidi Moumen	
Préfecture des arrondissements Ben M'Sik	Ben M'Sik	
	Sbata	
Préfecture Des arrondissements My Rachid	My Rachid	
	Sidi Othmane	
Wilaya de la région de Fès-Boulemane	Fès	El Marinyne
		Jnan El Ouard
		Agdal
		Fès-Médina
		Zouagha
Wilaya de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz	Préfecture de Marrakech	Saïss
		Marrakech-Médina
		Ménara
		Gueliz
		Sidi Youssef Ben Ali
Wilaya de la région de Tanger-Tétouan	Préfecture de Tanger-Assilah	Annakhil
		Mghogha
		Souani
		Bni Makada
		Médina

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6219 du 4 rabii I 1435 (6 janvier 2014).

**Arrêté conjoint du ministre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et du ministre de l'intérieur n° 3213-13 du 10 moharrem 1435 (14 novembre 2013) portant création de guichet unique des autorisations d'urbanisme au niveau des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants, ainsi qu'au niveau des arrondissements.**

LE MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu la loi n° 78-00 portant charte communale, promulguée par le dahir n° 1-02-297 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002), telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment son article 139 ;

Vu la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme, promulguée par le dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) ;

Vu la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupe d'habitations et morcellements, promulguée par le dahir n° 1-92-7 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) ;

Vu le dahir n° 1-60-063 du 30 hija 1379 (25 juin 1960) relatif au développement des agglomérations rurales ;

Vu le décret n° 2-92-832 du 27 rabii II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2-92-833 du 25 rabii II 1414 (12 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ;

Vu le décret n° 2-13-424 du 13 rejeb 1434 (24 mai 2013) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et de toutes autres pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour leur application, notamment son article 11,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. -- Est institué un guichet unique des autorisations d'urbanisme auprès des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants prévues à l'annexe 1, ainsi qu'au niveau des arrondissements prévus à l'annexe 2 du présent arrêté conjoint.

ART. 2. -- Le présent arrêté conjoint est publié au *Bulletin officiel*.

*Rabat, le 10 moharrem 1435 (14 novembre 2013).*

*Le ministre de l'urbanisme  
et de l'aménagement  
du territoire,*

MOHAND LAENSER.

*Le ministre de l'intérieur,*

MOHAMED HASSAD.

\*

\* \*

**Arrêté conjoint du ministre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et du ministre de l'intérieur n° 3213-13 du 10 moharrem 1435 (14 novembre 2013) portant création de guichet unique des autorisations d'urbanisme au niveau des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants, ainsi qu'au niveau des arrondissements.**

LE MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu la loi n° 78-00 portant charte communale, promulguée par le dahir n° 1-02-297 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002), telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment son article 139 ;

Vu la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme, promulguée par le dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) ;

Vu la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupe d'habitations et morcellements, promulguée par le dahir n° 1-92-7 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) ;

Vu le dahir n° 1-60-063 du 30 hija 1379 (25 juin 1960) relatif au développement des agglomérations rurales ;

Vu le décret n° 2-92-832 du 27 rabii II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2-92-833 du 25 rabii II 1414 (12 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ;

Vu le décret n° 2-13-424 du 13 rejeb 1434 (24 mai 2013) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et de toutes autres pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour leur application, notamment son article 11,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Est institué un guichet unique des autorisations d'urbanisme auprès des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants prévues à l'annexe 1, ainsi qu'au niveau des arrondissements prévus à l'annexe 2 du présent arrêté conjoint.

ART. 2. – Le présent arrêté conjoint est publié au *Bulletin officiel*.

*Rabat, le 10 moharrem 1435 (14 novembre 2013).*

*Le ministre de l'urbanisme  
et de l'aménagement  
du territoire,*

MOHAND LAENSER.

*Le ministre de l'intérieur,*

MOHAMED HASSAD.

\*

\* \*

## Annexe 1 - Liste des communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants

Région	Préfecture ou Province	Commune
Wilaya de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Préfecture de Rabat	Rabat
	Préfecture de Salé	Salé
	Préfecture de Skhirate-Témara	Témara
	Province de Khémisset	Khémisset Tiffet
Wilaya de la région du Grand Casablanca	Préfecture de Casablanca	Casablanca
	Préfecture de Mohammadia	Mohammadia
	Province de Médiouna	Lahraouyine
	Province de Nouaceur	Bouskoura Dar Bouazza
Wilaya de la région du Souss-Massa- Drâa	Préfecture d'Agadir-Ida-Ou-Tanane	Agadir
	Préfecture d'Inezgane-Aït Melloui	Aït Melloui
		Dcheira El Jhadia
		Inezgane
	Province de Taroudant	Taroudant Oulad Teima
	Province d'Ouarzazate	Ouarzazate
Province de Tiznit	Tiznit	
Wilaya de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate	Province d'Al Hoceima	Al Hoceima
	Province de Guercif	Guercif
	Province de Taza	Taza
Wilaya de la région de Tadla-Azilal	Province de Béni Mellal	Béni Mellal
	Province de Fquih Ben Salah	Fquih Ben Salah
		Souk Sebt Oulad Nemma
Wilaya de la région de Fès-Boulemane	Préfecture de Fès	Fès
	Province de Sefrou	Sefrou
Wilaya de la région de Guelmim-Es Semara	Province de Guelmim	Guelmim
	Province de Tan-Tan	Tan-Tan
Wilaya de la région Gharb-Chrarda-Béni Hssen	Province de Kénitra	Kénitra Ben Mansour
	Province de Sidi Slimane	Sidi Slimane
	Province de Sidi Kacem	Sidi Kacem
Wilaya de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Province de Laâyoune	Laâyoune
Wilaya de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz	Province de Rehamna	Ben Guerir
	Province d'El Kelâa des Sraghna	El Kelâa des Sraghna
	Province d'Essaouira	Essaouira
	Préfecture de Marrakech	Marrakech
Wilaya de la région de Meknès-Tafilalet	Préfecture de Meknès	Meknès
	Province d'Errachidia	Errachidia
	Province de Khénifra	Khénifra
Wilaya de la région d'Oued Ed-Dahab-Lagouira	Province d'Oued Ed-Dahab	Dakhla
Wilaya de la région de l'Oriental	Préfecture d'Oujda-Angad	Oujda
	Province de Nador	Nador
	Province de Berkane	Berkane
	Province de Taourirt	Taourirt
Wilaya de la région de Doukkaïa-Abda	Province d'El Jadida	El Jadida
	Province de Safi	Safi
	Province de Yousseoufia	Yousseoufia

Wilaya de la région de Chaoula-Ouardigha	Province de Khouribga	Khouribga Oued Zem
	Province de Berrechid	Berrechid
	Province de Settat	Settat
Wilaya de la région de Tanger-Tétouan	Préfecture de Tanger-Assilah	Tanger
	Province de Larache	Larache Ksar El Kebir
		Province de Ouezzane
	Préfecture de M'diq-Fnideq	Fnideq
	Province de Tétouan	Tétouan

\* \* \*

## Annexe 2 - Liste des arrondissements

Région	Préfecture ou province	Arrondissement
Wilaya de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Préfecture de Rabat	Yakoub El Mansour
		Hassan
		Youssoufia
		Agdal Riyad
		Souissi
	Préfecture de Salé	Tabriquet
		Bab Lamrissa
		Bettana
		Layayda
		Hssaine
Wilaya de la région du Grand Casablanca	Préfecture des arrondissements Casa- Anfa	Anfa
		Maârif
		Sidi Belyout
	Préfecture des arrondissements Al Fida – Mers-Sultan	Al Fida
		Mers Sultan
	Préfecture des arrondissements Ain Sebaâ - Hay Mohammadi	Hay Mohammadi
		Asoukhour Assawda Ain-Sebaâ
	Préfecture de l'arrondissement Hay Hassani	Hay Hassani
	Préfecture de l'arrondissement Ain Chok	Ain Chok
	Préfecture des arrondissements Sidi Bernoussi	Sidi Bernoussi
Sidi Moumen		
Préfecture des arrondissements Ben M'Sik	Ben M'Sik	
	Sbata	
Préfecture Des arrondissements My Rachid	My Rachid	
	Sidi Othmane	
Wilaya de la région de Fès-Boulemane	Fès	El Marinyne
		Jnan El Ouard
		Agdal
		Fès-Médina
		Zouagha
		Saïss
Wilaya de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz	Préfecture de Marrakech	Marrakech-Médina
		Ménara
		Gueliz
		Sidi Youssef Ben Ali
		Annakhil
Wilaya de la région de Tanger-Tétouan	Préfecture de Tanger-Assilah	Mghogha
		Souani
		Bni Makada
		Médina

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6219 du 4 rabii I 1435 (6 janvier 2014).